



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **30 septembre 2019**

Délibération n° 2019-3794

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Agenda 21 Vallée de la Chimie - Programme d'actions 2019 - Attribution de subventions à l'Association pour le développement durable de la Vallée de la Chimie (ADDVC) et à l'association Racines communes**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines**

**Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Charles**

**Président : Monsieur David Kimelfeld**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mercredi 11 septembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 2 octobre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumerit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Lung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Hémon (pouvoir à M. Artigny), Cachard (pouvoir à Mme Guillemot), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Passi, Vial (pouvoir à M. Vaganay), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Genin.

**Conseil du 30 septembre 2019****Délibération n° 2019-3794**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Agenda 21 Vallée de la Chimie - Programme d'actions 2019 - Attribution de subventions à l'Association pour le développement durable de la Vallée de la Chimie (ADDVC) et à l'association Racines communes**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 5 septembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

La Métropole de Lyon pilote une démarche spécifique d'Agenda 21 territorial sur le périmètre de la Vallée de la Chimie. Il vise à faire évoluer progressivement les politiques locales, les projets, les "modes de faire" dans une dynamique de développement durable, et, en faisant appel à une démarche participative, à créer des effets d'entraînement positifs. L'objectif porte également sur le développement des conditions d'une cohabitation entre la ville, l'industrie et la composante naturelle du territoire. La force de cette démarche repose sur l'implication des communes mais aussi des acteurs économiques locaux (industriels comme petites et moyennes entreprises -PME) dans la définition et la mise en œuvre des actions.

L'Agenda 21 Vallée de la Chimie incarne le volet développement durable du projet directeur Vallée de la Chimie 2030 piloté par la mission territoriale Lyon Vallée de la Chimie. Il permet de promouvoir, d'impulser, de soutenir ou de coordonner des actions concrètes selon ces principes, notamment en matière d'écologie industrielle, de changements de comportements ou concernant la gestion du patrimoine (naturel, industriel). Il contribue à l'acceptabilité du voisinage ville/industrie.

Des associations partenaires participent à la mise en œuvre des objectifs partagés de l'Agenda 21 Vallée de la Chimie en proposant des actions de leur initiative. Pour l'année 2019, la Métropole apportera son soutien financier à 2 associations : l'ADDVC et l'association Racines communes.

**II - Partenariat avec l'ADDVC**

L'ADDVC a été créée pour renforcer les synergies entre les acteurs du territoire. Elle regroupe des entreprises, des centres de recherche et des communes. Son objectif est d'aborder des problématiques qui ne sont pas strictement situées au cœur de l'activité de ses membres mais qui concernent directement les salariés, et de rassembler tous les acteurs de la Vallée de la Chimie autour de projets développement durable, en proposant des mutualisations.

Deux actions seront menées en partenariat avec la Métropole en 2019 :

- mobiliser les acteurs du territoire pour une Vallée de la Chimie "innovante et durable" : l'objectif de cette opération est de proposer des actions collectives pour améliorer le cadre de vie et de travail autour :

. de la qualité de l'air : dans le cadre du partenariat entre la Métropole et la Caisse des dépôts autour du dispositif "Smart City", les entreprises de la Vallée de la Chimie sont engagées dans la mise en place d'une opération collective pour améliorer le monitoring de la qualité de l'air et ainsi communiquer et sensibiliser sur les enjeux liés à la qualité de l'air,

. de la mise en place de nouveaux services mutualisés, notamment, sur la mobilité et en lien avec les résultats de l'édition 2018 de "l'Appel des 30 !" (expérimentation de transport à la demande par exemple),

. d'animations mobilisant les différents acteurs de la Vallée de la Chimie comme les challenges inter-entreprises (challenge éco-conduite, challenge "au travail, j'y vais autrement", etc.),

. du plan de mobilité inter-entreprises de la Vallée de la Chimie (animation de la communauté de covoiturage, promotion des alternatives à la voiture, etc.) ;

- partager les bonnes pratiques, expérimenter pour une montée en compétence à tous les niveaux : collectivités et entreprises, habitants et salariés. Les entreprises et collectivités de la Vallée de la Chimie ont pour la plupart déjà mis en place des dispositifs favorisant l'éco-responsabilité et les éco-pratiques dans leur fonctionnement quotidien. Il est possible de créer une émulation locale en favorisant les échanges de bonnes pratiques, en expérimentant de nouveaux usages afin d'assurer une montée en compétence des collectivités, des entreprises, des salariés et des habitants de la Vallée de la Chimie.

L'objectif de cette opération est de :

- sensibiliser les entreprises et les collectivités sur l'impact de leurs activités,
- favoriser les échanges de pratiques, les retours d'expériences et le développement de pratiques plus respectueuses de l'environnement à l'échelle du territoire,
- développer l'expérimentation et l'innovation dans les usages et les pratiques pour promouvoir le développement durable,
- sensibiliser les salariés des entreprises, les agents des collectivités et les habitants de la Vallée de la Chimie aux enjeux du développement durable et les encourager vers des comportements éco-responsables,
- favoriser les échanges et les interactions entre les différents acteurs (habitants et salariés, collectivités et entreprises) pour enrichir et démultiplier l'action.

Ce soutien se traduit par une convention attributive de subvention entre la Métropole et l'ADDVC d'un montant de 13 000 € sur une dépense subventionnable retenue de 26 000 € répartie ainsi par action :

Intitulé de l'action	Dépenses subventionnables retenues (en €)	Montant de la subvention de la Métropole de Lyon (en € nets de taxes)
mobiliser les acteurs du territoire pour une Vallée de la Chimie innovante et durable	13 500	6 750
partager les bonnes pratiques, expérimenter pour une montée en compétence à tous les niveaux : collectivités et entreprises, habitants et salariés	12 500	6 250
<b>Total</b>	<b>26 000</b>	<b>13 000</b>

Pour mémoire, le montant d'aides attribuées par la Métropole à l'ADDVC s'élevait à :

- 13 000 € en 2018 dédiés à l'organisation et à l'animation d'un sprint mobilité pour imaginer de nouvelles solutions innovantes pour améliorer l'accessibilité de la Vallée de la Chimie avec l'ensemble des acteurs locaux et avec les partenaires (Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise -SYTRAL-, Région Auvergne-Rhône-Alpes, SNCF, etc.), à la poursuite de l'animation de la dynamique du plan de mobilité inter-entreprises et à la coordination d'opérations collectives à l'échelle de la Vallée de la Chimie autour des enjeux de développement durable,

- 12 900 € en 2017 dédiés à l'organisation d'un événement développement durable, la poursuite du travail thématique sur la qualité de l'air et le déploiement d'actions collectives pour encourager les changements de comportements individuels vers des pratiques durables,

- 13 700 € en 2016 dédiés à la création de l'édition 2016 de l'Observatoire développement durable, au lancement d'une réflexion collective sur la qualité de l'air et la mise en œuvre d'une action collective pour encourager les changements de comportements individuels vers des pratiques durables,

- 14 600 € en 2015 dédiés à la réalisation d'une publication développement durable, la mise en place d'une action collective sur la préservation de la biodiversité et l'entretien durable des espaces verts.

### III - Partenariat avec l'association Racines communes

L'association Racines communes a été créée pour générer des lieux-laboratoires alliant transformation spatiale et mobilisation sociale afin de participer activement à la construction d'une société plus écologique et plus solidaire. Ses intentions sont de favoriser l'ancrage territorial, d'élaborer des projets collectifs multi-acteurs, de changer les regards sur un environnement quotidien, de sensibiliser aux enjeux écologiques actuels, de resserrer les liens de voisinage, de transmettre des savoirs et savoir-faire, d'essaimer en diffusant des connaissances et en racontant les expériences vécues. Ses moyens sont : l'installation artistique, le chantier participatif, la lecture de paysage, l'observation et l'instauration de dynamiques végétales, l'animation festive, ludique, pédagogique, la sensibilisation, l'éducation et la formation *in situ* ou *ex situ* (conférences, expositions, publications, etc.), et tout autre moyen lui permettant d'atteindre ses objectifs.

L'édition 2018 du dispositif partenarial "Appel des 30 !", piloté par la Métropole, a intégré l'évolution du cahier des charges en particulier le volet "amélioration du cadre de vie". L'objectif visait à inviter des porteurs de projets (associations, collectifs d'habitants, collectifs de salariés, etc.) à créer et développer des actions concrètes sur le territoire autour du concept de paysages participatifs. L'association Racines communes a déposé un projet de "parc productif" qui a été sélectionné parmi les lauréats de "l'Appel des 30 !". À ce titre, il bénéficie ainsi d'un accompagnement de la Métropole pour faciliter la mise en œuvre opérationnelle du projet.

L'opération 2019 proposée en partenariat avec la Métropole consiste à :

- expérimenter le concept de parc productif, et participer ainsi à la création d'un lieu démonstrateur du paysage participatif dans la Vallée de la Chimie,
- permettre la rencontre des habitants, des salariés et des entreprises de la Vallée de la Chimie autour des opérations de médiation territoriale et d'animations,
- transmettre une culture du paysage, initier un changement de regard sur le paysage industriel spécifique de la Vallée de la Chimie, et participer à son amélioration par des actions visant à améliorer le cadre de vie.

Le soutien de la Métropole se traduit par une convention attributive de subvention à l'association Racines communes d'un montant de 8 100 € sur une dépense subventionnable retenue de 16 100 €, répartie ainsi par action :

Intitulé de l'action	Dépenses subventionnables retenues (en €)	Montant de la subvention de la Métropole de Lyon (en € nets de taxes)
expérimenter le concept de parc productif	5 500	1 000
permettre des rencontres à travers des opérations de médiation territoriale et des animations	5 350	3 600
transmettre une culture du paysage, initier un changement de regard sur le paysage industriel	5 250	3 500
<b>Total</b>	<b>16 100</b>	<b>8 100</b>

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 21 100 €, au profit de :

- l'ADDVC pour un montant de 13 000 €
- l'association Racines communes pour un montant de 8 100 €

afin de soutenir les projets associatifs dans le cadre de l'Agenda 21 Vallée de la Chimie au titre de l'année 2019 piloté par la Métropole,

b) - les conventions à passer entre la Métropole, l'ADDVC et l'association Racines communes définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 21 100€, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P26O2868.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 2 octobre 2019.**